L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE. —NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 FEVRIER 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE :

ABONNEMENT :

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, ... 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, sur un journal entamé, tant qu'il n'aura pas été remédié au retard occasionné de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, un semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES : Le prix courant de chaque langue, pour le premier insertion, est cinquante cents pour chaque ligne de huitaines. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le terme est de DIX lignes en moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, gens des Banques, Compagnies d'Assurances, et autres institutions publiques, ont les noms pour autres, leurs enseignes et leurs ventes à vapeur en les maisons de commerce faisant la commission, 100. Une annonce ne peut n'il année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis continuité à un seul exemplaire gratuite fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, marchandises, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices des, etc. devront payer au tous des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront payé carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES de ventes d'une nature personnelle, lorsqu'elles portent des adresses, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui contiennent de la réclame des adresses d'un abonné à l'année, celles que ventes à l'encan sont annoncé de boutique, vente de marchandises, maisons en location à vendre, à louer ou à affermer, actes notarié, ventes forcées et égales, etc., les seront payées au comptant.

LES ANNONCES qui ne seront pas payées à la fin de l'année seront publiées sans nouvel avertissement et payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faitée ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait répondre.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, payeront le même des jeudis payeront double du prix ordinaire.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM-SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1500 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vente d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté.

HIBERNIA ..... Capt. C. H. E. Judkins
BRITANNIA ..... " Hewitt
CALEDONIA ..... " E. G. Lott.
ACADIA ..... " Alex. Ryrie.

Partiront de Liverpool et Boston ainsi qu'il suit :

De Liverpool. De Boston.
Britannia ..... 4 janvier ..... 1er. février.
Caledonia ..... 1 février ..... 1er. mars.
Acadia ..... 1 mars ..... 1er. avril

Prix du passage, de Boston à Liverpool $150
De Boston à Halifax 20

Il y a bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Pour passage se sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les paquets envoyés par ces steam-ship devront passer par les bureaux du poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS,
7, Canal Row, Nouvelle Orléans

CABOTAGE.

POUR LES ARKANSAS—Le steamer ARKANSAS capitaine Bailly, partira aujourd'hui à midi. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 48, Poydras

POUR LOUISVILLE et Cincinnati—Le steamer CONGRESS, capt. March partira demain à 10 heures du matin. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 48, Poydras

POUR LES ATTAKAPAS—Le steamer PATRIOT HENRY, partira samedi, 17 courant à 10 heures du matin. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord ou à F. J. FAVY & Co, 13 Canal.

PAQUEBOT DU DIMANCHE. BUFFALO, Peter Hatfield, Master, Victor Isburg, Grand-Gulf, Rodney et Natchez. Le bon et régulier STEAMBOAT, capt. H. Ponce, sera dans ce port demain matin de bonne heure pour recevoir du fret, et partira positivement du wharf de la rue du Canal, immédiatement après le départ de Lafitte, par l'entremise qu'ils passeront pour les arrêtés et le fret qu'on vendra bon leur transmettre. Inst

HARRY OF THE WEST.

Le superbe steamboat de Bayou Sara HARRY OF THE WEST, capitaine Th. Clark, partira pour Bayou Sara et Natchez-ce-soir, à partir du Bayou Sara tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin. Ce bateau remplira le bel et rapide steamboat